COMMUNE DES ADRETS
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune des Adrets, régulièrement convoqué en date du 09/10/2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard JOURDAN, Maire.

Ordre du jour :

1. Approbation du Conseil du 10 septembre
2. Point sur les dossiers et travaux en cours
3. Décisions modificatives de budget
4. Remboursements de frais kilométriques au personnel
5. Régularisation des cessions de terrains Les Granges de Montcharvet
6. Régularisation cession de terrain Parcelle B769
7. Achat de terrain ENS « Tourbière du Poutaz »
8. Mise à disposition d'un local pour brasserie artisanale
9. Location de l'appartement au-dessus de « La Marmite »
10. Conventionnement pour le raccordement à la fibre
11. Projet Paysage/Paysages
12. Appel à projet Ecole Numérique Innovante et Ruralité
13. Rapport de la CLECT
14. Comptes rendus Communauté de Communes
15. Questions diverses

Nombre de conseillers :	
- En exercice :	15
- Présents :	12
- Excusé(s) :	3
- Absent(s) :	0
- Votants :	14

Présents : Valérie CORDIER, Pierre DEBOLLE, Michèle GAGNAIRE, Bertrand GIRAUD, Catherine GUIGUET, Gérard JOURDAN, Cécile PARET, Véronique ORGNON, Jean-Michel PIASENTIN, Nadège ROUSSEL, Denis SECHER, Anne TREGLOZE

Excusés :
Jacques LESIMPLE (procuration donnée à G.JOURDAN),
Jean PICCHIONI (procuration donnée à J-M.PIASENTIN),
Lionel REY

Absents :

Secrétaire de séance : Anne TREGLOZE

1. Approbation du Conseil du 10 septembre

Les délibérations et le compte-rendu sont approuvés.

2. Point sur les dossiers et travaux en cours

♦ Voirie :
- signalétique lumineuse : choix d'installer des panneaux de type réglementaire équipés de LEDs.
- marquages au sol, barrières de protection : prévision de réalisation semaine 43 (hors bandes rugueuses qui seront installées après les travaux de sécurisation).
- revoir les services du département au sujet de la sécurisation du haut du Village (avant l'entrée dans l'agglomération) et des Janolies (diminution de la vitesse, information de la traversée d'enfants).

♦ Cimetière : des devis ont été demandés pour l'aménagement d'une rangée supplémentaire et d'un escalier dans le talus.

♦ Adressage : projet d'organiser des réunions de hameaux pour échanger sur les propositions de noms.
La FNACA souhaiterait que soit créée une « Place du 19 mars 1962 ».

♦ MSAP : fusion avec le projet d'inclusion numérique.

3. Décisions modificatives de budget (délibérations)

3.1. *Budget Principal : décision modificative de budget n°3*

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée qu'un défibrillateur a été acheté et que les travaux relatifs à la rénovation de la Maison Brun ont été imputés au compte 2313 alors qu'ils avaient été budgétés au compte 2315.
Afin de régulariser les écritures comptables correspondantes par rapport aux inscriptions budgétaires, il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT – Dépenses

Article 2115	Terrains Bâtis	Opération 118	- 2 208.00 €
Article 2188	Autres immobilisations corporelles	Opération 115	+ 2 208.00 €
Article 2315	Installations, matériel et outillage	Opération 117	- 35 000.00€
Article 2313	Constructions	Opération 117	+ 35 000.00€

Par ailleurs, les frais de secours et leurs remboursements ont excédé les prévisions budgétaires. Il y a lieu de procéder aux ouvertures de crédits suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – Dépenses

Article 6288	Autres services extérieurs	+ 70 000.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – Recettes

Article 70688	Autres prestations de services	+ 70 000.00 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :
APPROUVE la décision modificative de budget n°3 présentée ci-dessus.

3.2 Budget Régie des Services Généraux : décision modificative de budget n°1

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée qu'une débroussailleuse et des casiers ont été achetés pour les services techniques.
Afin de régulariser les écritures comptables correspondantes par rapport aux inscriptions budgétaires, il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT – Dépenses

Article 21571	Matériel de voirie	Opération 22	- 3 410.88 €
Article 2158	Autres installations, outillage technique	Opération 21	+ 956.35 €
Article 2184	Mobilier	Opération 21	+ 2 454.53 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :
APPROUVE la décision modificative de budget n°1 présentée ci-dessus.

4. Remboursements de frais kilométriques au personnel : remboursement à la Commune de Laval (délibération)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que de septembre 2016 à août 2018 la Commune de Laval a embauché un agent de bibliothèque qu'elle a mis à disposition des Communes des Adrets et de Sainte-Agrès.
La Commune de Laval a procédé au remboursement des frais de transport supportés par cet agent du fait de l'utilisation de son véhicule personnel pour les besoins du service et calculé un prorata pour chaque Commune.
Pour les Adrets, la participation demandée est de 152 € pour la période considérée.
Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rembourser cette somme à la Commune de Laval.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :
ACCEPTE de payer 152 € à la Commune de Laval pour le remboursement des frais de transport de l'agent mis à disposition.

5. Régularisation des cessions de terrains Les Granges de Montcharvet : Rétrocession et intégration des voies et réseaux du lotissement « Les Granges » dans le domaine public (délibération)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions de la délibération n°3-10 du 20 novembre 2017, qui prévoyait la rétrocession à la Commune par la société SDH des voies et réseaux situés en section AA parcelles 4 (2a 2ca), 9 (5a 88 ca), 15 (3a 10ca), 18 (4a 20ca), 26 (3a 43ca), 29 (14a 92ca), 35 (1a 87ca), 39 (62 ca), 42 (11a 10ca) et 51 (9ca).
Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée qu'il convient d'ajouter les parcelles AA 10 (1a 15ca) et AA 41 (48ca) et de retirer la parcelle AA 39 qui appartient déjà à la Commune.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les suites à donner à ce dossier.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :
ACCEPTE la rétrocession par la SDH à la Commune, à l'euro symbolique, des parcelles cadastrées section AA, numéros 4, 9, 10, 15, 18, 26, 29, 35, 41, 42 et 51.
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives et à signer les actes nécessaires au classement et à l'intégration dans le domaine public communal des voies et réseaux du lotissement « Les Granges» sis sur les parcelles ci-dessus.

6. Régularisation cession de terrain Parcelle B769

Le propriétaire de la parcelle B769 (Villard Château) souhaite céder à la Commune à titre gratuit la partie haute de la parcelle sur laquelle se situe le bassin communal. Les membres du Conseil Municipal sont favorables. Il faut missionner un géomètre pour réaliser le document d'arpentage nécessaire à l'établissement de l'acte de cession.

7. Achat de terrain ENS « Tourbière du Poutaz »

Sans objet, délibération prise le 26/03/2018.

8. Mise à disposition d'un local pour brasserie artisanale : Convention d'occupation précaire avec « La Dretzienne » (délibération)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'association « La Dretzienne » a émis le souhait de disposer d'un local permettant l'installation d'une brasserie artisanale. Les deux pièces du rez-de-chaussée de la Maison Brun pourraient convenir en termes de surface et d'équipement (locaux non aménagés mais disposant de l'eau et d'une alimentation électrique).
Monsieur le Maire propose de conclure avec l'association « La Dretzienne » une convention d'occupation précaire, qui prévoit : une mise à disposition pour une durée d'un an, consentie à titre gratuit, avec prise en charge par l'association des charges afférentes : eau et électricité.
Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les suites à donner à ce dossier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :
APPROUVE la mise à disposition de « La Dretzienne » de deux pièces au rez-de-chaussée de la « Maison Brun » et le projet de convention d'occupation précaire annexé à la délibération.
FIXE les tarifs comme suit :

- Mise à disposition du local : gratuite,
- Consommation électrique : forfait annuel de 50€,
- Eau et assainissement : refacturation en fonction de la consommation réelle.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la délibération et à signer tout document y afférent.

9. Mise en location de l'appartement situé au-dessus de « La Marmite » (délibération)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à l'installation de « La Cocotte » dans la « Maison Brun », l'appartement de Type 3 sis au 1er étage de « La Marmite » est vacant.
Il conviendrait de le remettre en location.
Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les suites à donner à ce dossier. Compte tenu de l'emplacement de l'appartement et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :
DECIDE dans un premier temps de mettre en location l'appartement sis au 1er étage de « La Marmite », en tant que **« local »** destiné à une activité professionnelle ou associative.
FIXE le loyer mensuel du local à 380 € hors charges.
DECIDE dans un second temps de mettre l'appartement en location en tant que **« logement meublé »**, si le « local » ne trouve pas preneur.
FIXE le loyer mensuel du meublé à 400 € hors charges.
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la délibération et à signer tout document y afférent.

10. Conventionnement pour le raccordement à la fibre

Tout ensemble immobilier de plus de 3 logements doit conventionner avec Isère Fibre, délégataire du Département, pour autoriser à faire une étude puis engager les travaux de raccordement à la fibre.

Chaque copropriété est invitée à aborder le sujet en assemblée générale.

En ce qui concerne la collectivité, une convention devra être passée avec SFR Collectivités pour le raccordement des bâtiments publics.

11. Projet Paysage > Paysages

Présentation du projet de Mme Corinne PENIN, artiste plasticienne, qui souhaite valoriser les constructions de montagne servant d'abris temporaires (habert, refuge, grange, bergerie), en réalisant des dessins de ces sites qui seraient imprimés sur des bâches et réinstallés sur sites. Le projet comprend également des rendez-vous artistiques sur le chemin entre Les Adrets et Laval et une intervention auprès des écoliers.
Ce projet a été déposé auprès du Conseil Départemental dans le cadre de « Paysage > Paysages » Saison 3 Printemps 2019. Mme PENIN sollicite la Commune pour obtenir un soutien.
Les membres du Conseil Municipal sont favorables au principe mais souhaitent que le projet soit étoffé et qu'un plan de financement plus précis soit présenté en vue d'une décision au prochain Conseil.

12. Appel à projets « Ecole Numérique Innovante et Ruralité »

Cet appel à projets est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires (cycles 2 et 3) des communes rurales.
Dans le cadre du projet global, la subvention de l'Etat couvre 50 % de la dépense engagée pour chaque école (plafonnée à 7 000 €). Pour être éligible, la dépense engagée pour chaque école devra s'élever à minima à 4 000 €.

La subvention de l'Etat pourra être sollicitée sur tout ou partie du financement :
- des équipements numériques de la classe (dispositif interactif de visualisation collective par exemple) ;
- des équipements des élèves avec une solution type classe mobile ;
- des équipements numériques de l'école (dispositifs de prise de son et d'images, de traitement de l'image, des supports d'apprentissage du code-robots - par exemple) ;
- des services numériques permettant les échanges entre les enseignants, élèves et parents (ENT, plateformes collaboratives..) ;
- des services nécessaires au déploiement des usages numériques en classe (réseau wifi de l'école) ;
- des dépenses d'ingénierie et d'accompagnement à la mise en place du projet dans la limite maximale de 20 % du coût total du projet.

Les membres du Conseil Municipal sont favorables à l'étude conjointe des besoins de l'école pouvant s'intégrer dans cet appel à projets. Le chiffrage sera étudié lors du prochain Conseil, le dossier de candidature devant être déposé avant fin novembre.

13. Rapport de la CLETC

Les conseillers prennent connaissance du rapport relatif aux transferts de compétence analysés par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.
La décision d'approbation ou non du rapport est reportée à la prochaine séance.

14. Comptes rendus Communauté de Communes

Néant.

15. Questions diverses

♦ La Fête d'Automne aura lieu le 4 novembre.
Les conseillers s'organisent pour la tenue des différents postes.

♦ Entretien des chemins de promenade :
Tour de Chazet, Tour d'Hurtières : Mme GUIGUET se rapproche d'ARECE pour étudier les possibilités de travaux de remise en état.
Tour de la Pitrouse : sentier PDIPR devant être entretenu par la Communauté de Communes.

♦ Discussion sur le balayage des routes pour enlever l'excédent de gravillons. Le gravillonnage est réalisé

ainsi pour limiter les accidents en début d'hiver.

♦ Cérémonie du 11 Novembre :
A 11h00 : plantation dans le Parc de la Mairie d'un arbre accompagné de sa plaque commémorative, proposé par la Communauté de Communes comme contribution aux commémorations du centenaire de l'armistice de 1918.
A 11h30 : cérémonie aux Monuments aux Morts de la place du Village, suivie à 12h00 par la cérémonie au Monument des Maquisards.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H10. Le prochain Conseil aura lieu le 12 novembre.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers présents :

Valérie CORDIER	Pierre DEBOLLE	Michèle GAGNAIRE
Bertrand GIRAUD	Catherine GUIGUET	Gérard JOURDAN
Jacques LESIMPLE (Excusé, procuration)	Véronique ORGNON	Cécile PARET
Jean-Michel PIASENTIN	Jean PICCHIONI (Excusé, procuration)	Lionel REY (Excusé)
Nadège ROUSSEL	Denis SECHER	Anne TREGLOZE